



# FALC.be

**FA**cile à **L**ire et à **C**omprendre

 Un service de  **inclusion** asbl

Août 2021

 Rue Colonel Bourg 123-125 boîte 6 - 1140 Bruxelles  
 02/247.28.19  
 [info@falc.be](mailto:info@falc.be)

0441.427.501 - RPM Bruxelles  
BE55 7755 9307 9744

Avec le soutien de



# Service FALC.be : le projet de service

Un projet de service, c'est un document qui présente le service, son travail et son fonctionnement.



## C'est quoi le FALC ?

**FALC** veut dire **FA**cile à **L**ire et à **C**omprendre.



C'est une **méthode** qui permet de **simplifier** un texte ou un discours, pour bien comprendre toutes les informations.



Cette méthode a été créée pour aider les personnes avec un handicap intellectuel, mais elle est utile pour beaucoup d'autres personnes.

Il y a des **règles à respecter** pour expliquer simplement des informations et pour bien organiser un document.



Il faut aussi tester le document avec des personnes qui ont un handicap intellectuel. Cela veut dire qu'on relit le document avec ces personnes. Elles nous disent si le texte est plus facile à comprendre ou s'il faut encore faire des changements.

Si ces règles sont bien respectées, le document reçoit le **logo FALC**. Le logo FALC a été fait par Inclusion Europe.



## Pourquoi le projet de service est-il écrit en FALC ?

Le Service FALC.be veut faire connaître le FALC.

Il faut montrer ce qu'est le FALC  
et comment se présente un document écrit en FALC.

Ecrire le projet de service en FALC,  
c'est montrer un exemple.



## Ce qui est important pour le Service FALC.be : Ses valeurs

Le Service FALC.be a été créé par l'asbl Inclusion.



Inclusion représente les personnes avec un handicap intellectuel  
et leur famille.

Le Service FALC.be travaille avec les mêmes valeurs  
que l'asbl Inclusion.

Ce qui est important, c'est

- de travailler **ensemble**
- de **partager** ses connaissances
- de **parler** et de **s'écouter**
- de **se respecter**
- d'**oser** imaginer des projets nouveaux

pour

- augmenter l'**inclusion**
  - la **qualité de vie**
  - et la **participation**
- des personnes avec un handicap intellectuel.



## A quoi sert le Service FALC.be : Ses missions

Le Service FALC.be a pour mission de rendre l'information accessible pour les personnes qui ont des difficultés à comprendre. Le FALC permet aux personnes :

- d'**être autonomes**  
cela veut dire pouvoir se débrouiller seul
- de **s'autodéterminer**  
cela veut dire pouvoir faire des choix ou prendre des décisions
- d'**exercer leur citoyenneté**  
cela veut dire pouvoir participer à la vie de la société



Le Service FALC.be propose

- aux administrations
- aux entreprises
- aux médias
- aux associations
- aux écoles
- aux services
- aux particuliers ...

de **traduire leurs documents**  
**en facile à lire et à comprendre.**

Les traductions sont **écrites**  
par exemple dans une brochure, un règlement.



Les traductions peuvent aussi être **orales** par exemple, dans une conférence, un rendez-vous.



On parle alors d'**interprétation**.

Grâce au Service FALC.be, les traductions et les interprétations sont bien faites selon les règles du FALC.

On dit que le service garantit la **qualité des traductions**.



Pour cela, le Service FALC.be forme

- des **traducteurs**  
Un traducteur, c'est une personne qui traduit un texte.



- des **relecteurs**  
Un relecteur, c'est une personne avec un handicap intellectuel qui vérifie si le texte est facile à lire et à comprendre.



- et des **interprètes**  
Un interprète, c'est une personne qui traduit un message parlé.



Après la formation, le service FALC.be peut donner des diplômes.



Ce diplôme permet de travailler comme traducteur, relecteur ou interprète en FALC.

Le Service FALC.be rend aussi l'information accessible

- en présentant des documents écrits en FALC par exemple sur son site internet
- en donnant des conseils

Le Service FALC.be fait de la publicité pour se faire connaître.



## Que fait le Service FALC.be : Ses prestations

Le travail du Service FALC.be, c'est :

- **Traduire des documents écrits** en FALC.  
Vérifier la traduction avec un relecteur.



- **Corriger des documents** déjà écrits en FALC.  
Vérifier la traduction avec un relecteur.



- **Interpréter** des informations en FALC



Les informations faciles à lire et à comprendre sont utilisées dans

- un document
- un site internet
- une vidéo
- un message parlé
- ...

Le travail du Service FALC.be, c'est aussi **organiser des formations** :

- une formation pour les traducteurs
- une formation pour les relecteurs
- une formation pour les interprètes
- une formation pour les formateurs des traducteurs, relecteurs et interprètes



Chaque formation a un programme différent.

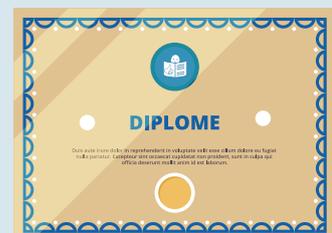
**Après la formation,**  
les participants peuvent être **évalués**.



Un jury vérifie si les participants sont capables de devenir traducteurs, relecteurs ou interprètes en FALC.

Les participants reçoivent alors un diplôme pour travailler comme

- traducteurs
- relecteurs
- interprètes en FALC.



Régulièrement,  
les diplômés doivent revenir en formation.

## L'équipe du Service FALC.be

Le service fait partie de l'asbl Inclusion et partage les mêmes bureaux.

**FALC.be**  
FAcile à Lire et à Comprendre

2 personnes travaillent pour le Service FALC.be :

- une **coordinatrice**
- une **assistante** de la coordinatrice

Ces deux personnes organisent les activités du Service FALC.be. Elles travaillent chacune à mi-temps.

## Les prestataires

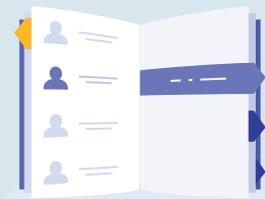
Un prestataire, c'est une personne qui a suivi une formation

- de traducteur
- ou d'interprète

et qui a reçu son diplôme.



Le service a la liste de tous les prestataires qui ont obtenu leur diplôme et qui suivent les formations continues.



Le Service FALC.be reçoit des demandes de traduction ou d'interprétation. Alors il fait appel à des prestataires qui travaillent avec le service FALC.be.

Tous les prestataires doivent signer un texte qui explique comment ils devront travailler.

Ce texte s'appelle un **code de déontologie**.



## Les relecteurs

Il y a aussi des relecteurs en FALC.

Un relecteur, c'est une personne avec un handicap intellectuel qui vérifie si le texte est facile à lire et à comprendre.

Le traducteur et le relecteur travaillent ensemble.



## Les formateurs

Il y a aussi des formateurs en FALC.

Le **formateur en FALC** donne les formations pour devenir traducteur, interprète ou relecteur.

Le formateur donne aussi la formation continue des traducteurs, des interprètes et des relecteurs.

Cela veut dire qu'ils viennent régulièrement suivre une nouvelle formation pour continuer à bien travailler en FALC.



## Les services partenaires

Le Service FALC.be travaille avec un **graphiste formé au FALC**.



Un graphiste, c'est quelqu'un qui fait la mise en page du document.

Cela veut dire qu'il organise les informations et les images pour rendre la lecture facile et agréable.

Le Service FALC.be travaille avec **des auto-représentants de SISAHM**.



Un auto-représentant, c'est une personne avec un handicap intellectuel qui a appris à prendre la parole et à donner son avis. Les auto-représentants font de la relecture avec le Service FALC.be



SISAHM, c'est un service d'accompagnement pour les personnes avec un handicap.

Le Service FALC.be est soutenu par un **Comité de suivi**.

Le comité de suivi aide le Service FALC.be à progresser.

Le comité de suivi est composé de personnes du Service FALC.be et de personnes extérieures au Service.



Les personnes du comité de suivi peuvent changer au cours du temps.

## Comment faire une demande ?

Tout le monde peut **faire une demande** de traduction ou d'interprétation au Service FALC.be.

Les demandes se font

-  par téléphone
-  par mail
-  ou sur le site internet [www.falc.be](http://www.falc.be)

Le Service FALC.be discute avec le demandeur pour en savoir plus sur sa demande.

Le service **analyse la demande**.

Le service a une liste de questions à se poser pour décider s'il peut faire le travail.



Si le Service FALC.be pense

**qu'il ne peut pas faire le travail demandé,**

il explique pourquoi

il donne **des conseils** pour trouver une solution.

Par exemple, le demandeur veut une vérification de son texte écrit en FALC.

Si sa traduction n'est pas assez FALC,

le service peut demander au demandeur de travailler encore son texte.

Si le Service FALC.be pense **qu'il peut faire le travail** demandé, il écrit un **devis**.



Un devis, c'est un document qui explique

- le travail qui est demandé
- le prix que ça coûte
- et le temps qu'il faut pour réaliser le travail

Si le demandeur est d'accord avec le devis, Il signe **un bon de commande**.



Le Service FALC.be commence alors le travail.

Si le service reçoit trop de demandes, il peut limiter le nombre de demande par demandeur.



Le Service FALC.be tient la liste de ses prestations.

Pour cela, le service garde les informations suivantes :

- les informations du demandeur (nom, GSM, adresse mail, ...)
- la date du travail
- la longueur du document
- le temps de travail du traducteur, du relecteur ou de l'interprète

# Comment se passe une traduction en FALC ?



1 Le Service FALC.be reçoit un bon de commande pour faire une traduction.



Le Service FALC.be met en place une petite équipe :

- Un traducteur
- Un relecteur



2 Le traducteur fait une première traduction du document.

3 Il peut en discuter avec les membres du service si nécessaire.

Il peut aussi en parler avec le demandeur pour recevoir des explications.



Le Service FALC.be a un dictionnaire des mots difficiles.

Le traducteur peut l'utiliser pour faire son travail.

4 Le service FALC.be ajoute

- des images
- des pictogrammes
- des photos
- des dessins
- ...



pour illustrer les grandes idées du document.

5

Le Service FALC.be organise une rencontre avec un relecteur pour relire la traduction et avoir son avis.



Ensemble, ils corrigent et améliorent le texte.

Le Service FALC.be contacte le graphiste si nécessaire.

6

Le Service FALC.be ajoute le logo FALC et son « cachet ». Il remet le texte fini au demandeur.



Des exemples de document écrits en FALC se trouvent sur le site internet FALC.be.

# Comment se passe une vérification d'un texte déjà écrit en FALC ?

- 1** Le Service FALC.be reçoit un bon de commande pour relire un texte déjà écrit en facile à lire et à comprendre et le corriger si c'est nécessaire.



- 2** Si la traduction n'est pas bonne, 
- 3** le Service FALC.be demande à un traducteur de le corriger
- 4** et à un relecteur de le relire.



- 5** Le Service FALC.be ajoute le logo FALC et son « cachet ». Le Service FALC.be remet le texte fini au demandeur.



- 2** Si la traduction est bonne, 
- 3** le Service FALC.be relit le texte avec un relecteur.
- 4** Le Service FALC.be ajoute le logo FALC et son « cachet ». Le Service FALC.be remet le texte fini au demandeur.



## Comment se passe une interprétation en FALC ?

1



Bon de commande

2



Interprète

Le Service FALC.be reçoit un bon de commande pour une interprétation en FALC.

Par exemple, un organisateur veut rendre sa conférence FALC facile à comprendre pour les personnes avec des difficultés de compréhension.



Le Service FALC.be appelle un interprète.



L'interprète vient à la conférence.

L'interprète explique de façon simple les paroles de quelqu'un à des personnes avec des difficultés de compréhension.

L'interprète répond aussi à leurs questions.

Par exemple, pendant une conférence, les personnes avec des difficultés de compréhension portent un casque audio pour écouter l'interprète.



Par exemple, pendant une réunion, l'interprète s'assied près des personnes avec des difficultés de compréhension pour leur expliquer ce qui se dit.

Si le texte est disponible à l'avance, l'interprète peut préparer des illustrations à projeter pendant qu'il parle.



## Comment participer à une formation ?

Les dates des formations se trouvent sur le site internet FALC.be.  
On peut s'inscrire aux formations

-  sur le site internet [www.falc.be](http://www.falc.be)
-  par téléphone
-  par mail

Il y a des conditions à respecter pour s'inscrire aux formations.  
Les conditions sont expliquées sur le site internet.

## La participation à des actions communautaires

Le Service FALC.be organise des activités avec l'asbl Inclusion pour créer des liens avec :

- les autorités locales : les communes, ...
- les services généraux et spécialisés
- les familles des personnes avec un handicap intellectuel.

Par exemple, le Service FALC.be organise :

- un stand sur le FALC lors de la journée des familles d'Inclusion
- une séance d'information en FALC sur les élections à la commune
- ...

